



DECISION N° 2026-44

OBJET : CONVENTION D'ACCUEIL AVEC L'ODCVL RELATIF A UN SEJOUR POUR LA PERIODE DU 17 AU 22 JANVIER 2027 AU PROFIT DE 53 ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE IRENE JOLIOT-CURIE

Direction Générale des Services
Pôle : Enfance, Jeunesse, Scolaire
N° Réf. : MD/PH/HD/ER

Le Maire de la Commune de Crosne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

VU les délibérations du Conseil Municipal N° 2026-30 en date du 28 mars 2026 et N° 2026-67 en date du 28 avril 2026 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions ;

CONSIDERANT que la proposition de l'organisme ODCVL, sise Parc d'activités de la Roche, BP 247, 88007 Epinal, relative au séjour au chalet d'Artimont, La Bresse, correspond à l'intérêt des enfants et à celui de la commune ;

DECIDE

DE SIGNER la convention d'accueil n° 270153 proposée par l'organisme ODCVL, moyennant une contribution totale de 32 643,00 € T.T.C. (trente-deux-mille-six-cent-quarante-trois euros),

DIT que la Commune de Crosne s'engage à verser un acompte 40% du montant total du séjour, soit 13 057,00 € (treize-mille-cinquante-sept euros) pour le 15 janvier 2027,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de l'exercice 2027 de la ville de Crosne,

PRÉCISE que Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision,

DIT que le Directeur Général des Services et la Trésorerie Principale de Yerres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et transmise à Madame la préfète de l'Essonne, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Crosne, le 16 septembre 2026



Michael DAMIATI
Maire de Crosne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Hôtel de Ville - 35 avenue Jean Jaurès - 91560 Crosne - Tél : 01.69.49.64.00 - Fax : 01.69.83.83.83

Courriel : mairie@crosne.fr - site : crosne.fr - Facebook : [@Villedecrosne](https://www.facebook.com/Villedecrosne)